

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 13 août 2019, à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1  
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2  
M. Éric Girard - conseiller siège no 3  
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4  
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5  
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte 20 h.

2019-08-128

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par Mme Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

Séance ordinaire du conseil municipal  
du 13 août 2019 à 20 h

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption des procès-verbaux**

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

**4. Administration et finances**

4.1. Liste des comptes à payer

4.2. Adoption - Règlement 100-01 modifiant le règlement numéro 100 relatif au plan d'urbanisme, concernant l'agrandissement de l'affectation urbaine

4.3. Adoption - Règlement 101-01 modifiant le règlement de zonage numéro 101, concernant l'agrandissement du périmètre urbain

4.4. Avis de motion et Présentation du règlement – Règlement 130-01 modifiant le règlement numéro 130 relatif à la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour 2018

4.5. Firme comptable - Audit 2019

4.6. Désignation des officiers municipaux – Respect des règlements

4.7. Colloque et adhésion – AGFMQ

4.8. Logiciel – panneau numérique

**5. Sécurité publique**

**6. Travaux publics**

6.1. Demande de subvention - RIRL

6.2. TECQ 2014-2018

6.3. Lignage des rues

6.4. Appel d'offres - Déneigement

6.5. Creusage de fossés – 10e rg

6.6. Fossé près de la piste piétonnière

**7. Hygiène du milieu**

**8. Aménagement et urbanisme**

8.1. CCU – Nomination du Président et du Vice-président

8.2. Dérogation mineure – 41 route 261

8.3. Lot 5 652 361 – Cession par le propriétaire à la Municipalité – signataire de l'acte notarié

**9. Loisirs et culture**

9.1. Journal Le Causeur

9.2. Don – Carrefour des générations

**10. Sujets divers**

**11. Rapport des élus**

**12. Période de questions**

**13. Levée de la séance**

Adoptée.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-08-129

#### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et  
conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;  
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

Adoptée.

### 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2019-08-130

#### 4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes  
à payer plus de 72 heures avant la présente séance;  
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par M. Fabien Pelletier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice  
générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer  
lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

##### Revenus

Taxes	12 996,46 \$
Permis	105,00 \$
Location salle	900,00 \$
LSCDQ - Prix concours château de neige	250,00 \$
Divers (bac noir)	157,82 \$
Total	14 409,28 \$

##### Dépenses

Paies élus	2 357,05 \$
Salaires employés	4 967,37 \$
Comptes payés	726,35 \$
Comptes à payer	43 394,34 \$
Total	51 445,11 \$

Adoptée

2019-08-131

#### 4.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 100-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 100 RELATIF AU PLAN D'URBANISME, CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION URBAINE

Sur proposition de Mme Diane Mercier  
Appuyée par M. Fabien Pelletier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Municipalité de Maddington Falls adopte le règlement  
numéro 100-01 modifiant le règlement numéro 100 relatif au plan d'urbanisme,  
concernant l'agrandissement de l'affectation urbaine, lequel est placé en annexe  
de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2019-08-132

#### 4.3 ADOPTION - RÈGLEMENT 101-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 101, CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN

Il est résolu à la majorité des conseillers présents de reporté ce sujet à une  
séance ultérieure

#### 4.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 130-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 130 RELATIF À LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR 2018

Avis de motion est donné par M. Fabien Pelletier pour l'adoption prochaine du  
règlement 130-01 modifiant le règlement numéro 130 relatif à la tarification  
applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour 2018. M. Fabien  
Pelletier fait la présentation du projet de règlement, tel que requis par l'article 445  
du *Code municipal*

2019-08-133

#### 4.5 FIRME COMPTABLE – AUDIT 2019

CONSIDÉRANT QUE le *Groupe RDL sencrl*, de Victoriaville fait l'audit des états financiers de la Municipalité depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer une firme comptable pour faire l'audits des états financiers de la Municipalité pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE certaines reddition de comptes doivent être vérifier par une firme comptable dont la TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer le *Groupe RDL sencrl*, de Victoriaville pour faire l'audit des états financier et pour faire la vérification de redditions de comptes pour l'année 2019.

Adoptée

2019-08-134

#### 4.6 DÉSIGNATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX – RESPECT DES RÈGLEMENTS

CONSIDÉRANT QUE plusieurs règlement de la Municipalité font référence aux officiers municipaux pour l'application des règlements;

CONSIDÉRANT QUE le terme officiers municipaux n'est pas toujours défini dans les règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Girard  
Appuyée par M. Gaétan Légaré  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière, l'inspecteur en bâtiment ainsi que l'inspecteur municipal à titre d'officier municipaux de la Municipalité.

Adoptée

2019-08-135

#### 4.7 COLLOQUE ET ADHÉSION – AGFMQ

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière désire adhérer à *L'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec* (AGFMQ) et à participer à leur colloque qui aura lieu du 10 au 13 septembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses ont été incluses dans le budget 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par M. Fabien Pelletier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à adhérer à l'AGFMQ pour un montant de 300 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au colloque qui aura lieu à Orford et de payer les frais d'inscription de 1 210 \$ plus les taxes applicables, montant qui inclus les frais d'hébergement et de repas.

De défrayer les frais de déplacement au tarif en vigueur.

Adoptée

2019-08-136

#### 4.8 LOGICIEL – PANNEAU NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT QUE *Liberté vision* offre un logiciel (ON-VISION) pour l'enseigne numérique qui est plus performant et stable que celui utilisé présentement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

De faire l'essai du logiciel ON-VISION pour un an.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les frais d'installation de 85 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de 15 \$ par mois pour l'hébergement (180 \$ par année plus les taxes applicables).

Adoptée

## 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 6. TRAVAUX PUBLICS

2019-08-137

### 6.1 DEMANDE DE SUBVENTION - RIRL

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Maddington Falls a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Maddington Falls désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transport du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de Maddington Falls autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée

2019-08-138

### 6.2 TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par M. Fabien Pelletier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement).

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques

Adoptée

**2019-08-139**

### **6.3 LIGNAGE DES RUES**

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte a été refaite l'année dernière sur une partie du rang de la Rivière et que le lignage n'a pas été fait;

CONSIDÉRANT QUE les rangs de la Municipalité ont besoin également que les lignes de rues soient rafraichies;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par M. Gaétan Légaré  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de demander des offres de services pour le lignage des rues.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière d'octroyer le contrat à l'entrepreneur qui aura fourni le plus bas prix.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire effectuer les travaux.

Adoptée

**2019-08-140**

### **6.4 APPEL D'OFFRES - DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les contrats de déneigement sont tous parvenus à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire octroyer un contrat pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement se divise en trois parties distinctes : les stationnements, le Lac Ginette et les rangs (incluant la rue du Pont);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier  
Appuyée par M. Fabien Pelletier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les cahiers de charges soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

De faire parvenir ce dernier aux entrepreneurs désignés par le conseil.

Adoptée

**2019-08-141**

### **6.5 CREUSAGE DE FOSSÉS – 10E RG**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire le creusage du fossé du 10<sup>e</sup> rang;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de demander des offres de services pour le creusage du fossé.

De spécifier que la terre sortie du fossé devra être transportée au bout de la rue du Pont.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière d'octroyer le contrat à l'entrepreneur qui aura fourni le plus bas prix.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire effectuer les travaux.

Adoptée

**2019-08-142**

#### **6.6 FOSSÉ PRÈS DE LA PISTE PIÉTONNIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Lorette Vanasse a fait une demande à la Municipalité de refaire le fossé qui a été rempli lors de la construction de la piste cyclable, face au 29, route 261;

CONSIDÉRANT QUE le remplissage de ce fossé bloque le tuyau qui permettait l'évacuation de l'eau de la cave de sa propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De remettre à l'état d'origine ce fossé après s'être assuré que ce n'est pas sur les terrains du Ministère des Transports.

D'aviser Mme Vanasse que la Municipalité n'est pas responsable des bris que pourraient avoir les tuyaux passant sous la route 261.

Adoptée

### **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2019-08-143**

#### **8.1 CCU – NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT**

CONSIDÉRANT QUE le *Comité Consultatif d'Urbanisme* (CCU) a eu une rencontre le 10 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal la nomination de M. Ghislain Brûlé à titre de Président du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal la nomination de M. Claude Turcotte à titre de Vice-Président du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Girard  
Appuyée par M. Gaétan Légaré  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer M. Ghislain Brûlé Président du CCU et M. Claude Turcotte Vice-Président du CCU.

Adoptée

**2019-08-144**

#### **8.2 DÉROGATION MINEURE – 41 ROUTE 261**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le 41, route 261 à Maddington Falls et l'a soumis au CCU;

CONSIDÉRANT QUE les règlements en vigueur indiquent que la distance minimale requise entre deux bâtiments doit être de 3 m;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de réduire la distance entre le garage et la résidence de 0,99 m, passant de 3 m à 2,01 m;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'approbation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle  
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande de dérogation pour le 41, route 261 et ainsi permettre une marge entre les deux bâtiments de 2,01 m.

Adoptée

2019-08-145

**8.3 LOT 5 652 361 – CESSIION PAR LE PROPRIÉTAIRE À LA MUNICIPALITÉ –  
SIGNATAIRE DE L'ACTE NOTARIÉ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 214-12-2018;

CONSIDÉRANT QUE le notaire sélectionné est Me Josée-Anne Ouellet;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de cession est rédigée et que le conseil doit désigner des signataires pour représenter la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré  
Appuyée par Mme Denise Houle  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner M. Ghislain Brûlé, maire et Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentant de la Municipalité pour la signature de l'acte notarié et tout autre document en lien avec ce dossier.

Adoptée

**9. LOISIRS ET CULTURE**

2019-08-146

**9.1 JOURNAL LE CAUSEUR**

CONSIDÉRANT QUE M. Ghislain Brûlé a reçu plusieurs demandes à l'effet de refaire le mot du maire dans *Le Causeur*;

EN CONSÉQUENCE,

Suite à des discussions, il est résolu à la majorité des conseillers présents de garder la même formule, soit celle adoptée par la résolution 2019-04-072.

Adoptée

2019-08-147

**9.2 DON – CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS**

CONSIDÉRANT QUE M. Fabien Pelletier, lors des travaux sur le sentier des pêcheurs, a sorti la structure en métal de l'ancien pont et qu'il y a des rampes en fer à sortir;

CONSIDÉRANT QUE *Alignement MG* dispose d'une remorque pour accumuler le vieux fer et que les profits de la vente du vieux fer vont entièrement au *Carrefour des Générations du Grand Daveluyville*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par Mme Diane Mercier  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

De disposer ce vieux fer dans la remorque dédié au vieux fer chez *Alignement MG* afin d'en faire don au *Carrefour des Générations du Grand Daveluyville*.

Adoptée

**10. SUJETS DIVERS**

**11. RAPPORT DES ÉLUS**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019-08-148

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;  
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier  
Appuyée par Mme Denise Houle

Que la séance soit levée à 22 h 45.

Adoptée

---

Ghislain Brûlé,  
Maire

---

Stéphanie Hinse,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière